



Aux contribuables de la Ville de Scotstown

AVIS PUBLIC No. 2022-16

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Est par les présentes, donné par la soussignée, Monique Polard, directrice générale de la Ville de Scotstown, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue, le 7 juin 2022 à 19 h, au 101, chemin Victoria Ouest, Scotstown, statueront sur une demande de dérogation mineure, soit :

- 1 – Cette demande est à l'effet d'accepter la construction d'une résidence sur un lot ayant un frontage moindre que l'exige l'article 7.5 du règlement de lotissement no. 350-06, soit 9,03 m au lieu de 18 m.

Cette demande concerne le lot 4 774 132 du cadastre du Québec, situé sur la rue Gordon, Scotstown.

Toute personne ou tout organisme intéressé(e) pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande de dérogation en transmettant une demande écrite par courrier ou courriel (ville.scotstown@hsfqc.ca) au plus tard le 7 juin 2022, à 16 h 30.

Donné à Scotstown, ce dixième (12e) jour du mois de mai deux mille vingt-deux (2022).

Monique Polard,
Directrice générale

Ville de Scotstown

101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) JoB 3Bo

Téléphone: (819) 560-8433 - Télécopieur: (819) 560-8434 - Courriel: ville.scotstown@hsfqc.ca

Donné à Scotstown, ce sixième (6^e) jour du mois de mai deux mille vingt-deux (2022).



Monique Polard
Directrice générale

Ville de Scotstown

101, chemin Victoria Ouest, Scotstown (Québec) J0B 3B0

Téléphone: (819) 560-8433 - Télécopieur: (819) 560-8434 - Courriel: ville.scotstown@hsfqc.ca